

MOTOCROSS**Solo / Side-car / Quad**

Moto-Club..... Vallée de la Bruche
 N° d'affiliation..... C0943
 Date..... 04 mai 2014
 Lieu..... BOURG-BRUCHE
 N° d'épreuve FFM..... 773
 Organisateur technique..... Roland BOSSONG
 Adresse..... 7, rue Bremsinger 67100 STRASBOURG
 e-mail..... mcvbruche@wanadoo.fr
 Téléphone..... 03.88.39.35.83



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course.....	Jacques GASSERT	Licence : OFF 011094
Président du Jury ou Arbitre.....	Jean Luc MULLER	Licence : OFF 037308
Membre du Jury.....	Roland BOSSONG	Licence : OFF 004531
Membre du Jury.....	Thierry POMMIER	Licence : OFF 037500
Commissaire technique responsable.....	Jean Pierre LAPEYRADE	Licence : OFF 014441
Responsable du chronométrage.....	Marie Jo WASSON	Licence : OFF 077134

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Nom	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
MX 1	15 ans		classe 3/4	
MX 2	15 ans		classe 2	13 ans pour les 125 cc
125 cc 2 T	13 ans		125 cc 2 T	
NCB toutes catégories	15 ans		toutes	13 ans pour les 125 cc
Quads	13 ans			125 2 T ou 250 4 T maximum
Quads	15 ans			550 2T ou 4 T maximum

Engagement :

Site Internet..... <http://www.engage-sports.com/>
 Contact.....
 Adresse.....
 Téléphone.....
 e-mail.....

Chronométrage :

Location de transpondeur..... oui non
 Tarif.....
 Caution..... 1000 euros

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**a. Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non



Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

MOTOCROSS

Solo / Side-car / Quad



Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

b. Contrôles administratifs

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ----- Dr Jean Marc CAHLIK

Nombre de secouristes ----- 12

Nombre d'ambulance(s) ----- 2

Hôpital le plus proche ----- SELESTAT

Temps de trajet (en min) ----- 20

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site ----- Circuit de la Rape

Adresse ----- BOURG-BRUCHE

GPS – Latitude (Nord) ----- 48.211379

GPS – Longitude (Est) ----- 7.83448

b. Caractéristiques :

Longueur ----- 1700 m

Largeur mini ----- 7 m

Distance du 1er virage ----- 105 m

Largeur de la grille ----- 35 m

Nombre de OCP* ----- 16

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité (Motos)		Capacité (Quads ou Side-cars)	
Essais : 42	Manche : 35	Essais : 36	Manche : 30

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date :	Date :	Date : Numéro :